

**PROJET DE SCISSION PARTIELLE**

**de**

**La Société Anonyme  
« CEBA-CONFORT »**

**par apports en nature à**

**La Société à Responsabilité Limitée**

**« THE BROTHERS' PETROLEUM »**

A l'attention des actionnaires,

## PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article 12 :59 du Code des Sociétés et des Associations, nous avons pour mission d'établir un projet de scission qui mentionne :

1. La forme légale, la dénomination, l'objet et le siège des sociétés participant à la scission ;
2. Le rapport d'échange des actions et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces ;
3. Les modalités de remise des actions de la société bénéficiaire ;
4. La date à partir de laquelle ces actions donnent le droit de participer aux bénéfices, ainsi que toute modalité relative à ce droit ;
5. La date à partir de laquelle les opérations de la société à scinder sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société bénéficiaire, cette date ne pouvant remonter avant le premier jour qui suit la clôture de l'exercice social dont les comptes annuels des sociétés concernées par l'opération ont déjà été approuvés ;
6. Les droits attribués par la société bénéficiaire aux associés ou actionnaires de la société à scinder ayant des droits spéciaux et aux titulaires de titres autres que des parts ou actions ou les mesures proposées à leur égard ;
7. Les émoluments attribués aux commissaires, aux réviseurs d'entreprises ou aux experts - comptables externes chargés de la rédaction du rapport prévu à l'article 12 :62 ;
8. Tout avantage particulier attribué aux membres des organes d'administration des sociétés participant à la scission ;
9. La description et la répartition précises des éléments du patrimoine actif et passif de la société scindée à transférer à la société bénéficiaire ;
10. La répartition aux associés ou actionnaires de la société à scinder des actions de la société bénéficiaire, ainsi que le critère sur lequel cette répartition est fondée.
11. Le nom et la résidence du notaire instrumentant, dans le cas visé par l'article 12 :73. (Non applicable)

Le Conseil d'Administration de la S.A. « CEBA-CONFORT » et l'organe d'administration de la S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM » ont décidé de soumettre le présent projet de scission partielle établi conformément aux dispositions de l'article 12 :59 et suivants du Code des sociétés et des Associations.

1. Forme légale, dénomination, objet et siège des Sociétés participant à la Scission.

a) Société Scindée

Forme juridique : Société Anonyme.

Dénomination : CEBA-CONFORT

Siège social : 7850 ENGHEN, Chaussée d'Asse 19

Numéro d'Entreprise : 0418.150.766 (RPM Hainaut – division Tournai)

TVA : BE 0418.150.766

A. Objet (article 3 des statuts)

*La société a pour objet toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement çà tous travaux de fournitures et placements de chauffage central à eau chaude et vapeur, ventilation, brûleur mazout et gaz, rayonnement, conditionnement d'air, sanitaires, tuyauteries et tôleries industrielles, manutention automatique, régulation et appareillages électriques, achat et vente de produits pétroliers, pompes et distribution de combustibles, installations électriques, domestiques ou industrielles, tous travaux de terrassement, installations e piscines, panneaux solaires, pompes à chaleur.*

*La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.*

B. Etat actuel du capital :

Le capital souscrit et totalement libéré s'élève à 300.000,00€ et est représenté par 1.054 actions entièrement libérées.

L'actionnariat de la société se compose actuellement comme suit :

|   |                              |   |                   |
|---|------------------------------|---|-------------------|
| * | La S.R.L. « NABUCHODONOSOR » | : | 1.052 actions (1) |
| * | Monsieur DECROIX Olivier     | : | 1 action          |
| * | Madame BENETTON Nelly        | : | 1 action          |

(1) Société immatriculée à la BCE sous le numéro BE0475.900.509 représentée par Monsieur Olivier DECROIX

Bref historique :

La Société « CEBA-CONFORT » a été constituée le 16 décembre 1977 aux termes d'un acte passé devant le notaire Christian BINOT à Silly, publié aux annexes du Moniteur Belge du 10 janvier 1978 sous le numéro 117-8.

Le siège de la société a été transféré à son adresse actuelle par décision du Conseil d'Administration du 31 mars 1999 publiée aux Annexes du Moniteur Belge du 21 avril 1999 sous le numéro 990421-61.

Les statuts de la société ont été modifié plusieurs fois dont en date du 29 septembre 2022 par acte du notaire Laurent DEVREUX de Lessines pour la mise en conformité des statuts au Code des Sociétés et des Associations et publié au Moniteur Belge du 4 octobre 2022 sous le numéro 2022-10-04/0362403.

Les statuts ont été récemment modifiés par acte du 24/08/2023 pour la fusion par absorption de la SRL « ETABLISSEMENTS FREZIN FRERES », publié aux annexes du Moniteur Belge du 11/09/2023 sous le numéro 2023-09-11/0116152.

Monsieur DECROIX Olivier et Madame BENETTON Nelly ont été nommés administrateurs de la société.

b) Société bénéficiaire de la scission.

Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination : THE BROTHERS'PETROLEUM

Siège social : Chaussée d'Asse 19  
7850 Enghien

Numéro d'Entreprise : 0469.392.205

TVA : BE 0469.392.205

Objet social :

Article 3 – Objet :  
➔ Uniquement partie immobilière dans le cadre de ce projet de scission

« .... La société a également pour objet :

- l'achat, la vente, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien de maisons, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, terres et domaines, et de manière générale, de tous les biens immobiliers, ainsi que toutes opérations de financement et d'une manière générale, toutes les activités accomplies par le marchand de biens telle que cette profession est entendue par les articles 62 et suivants du Code des Droits de L'enregistrement.

Elle pourra ériger pour son compte en tant que maître de l'ouvrage et effectuer éventuellement aux biens immobiliers, des transformations et mises en valeur ainsi que l'étude et l'aménagement de lotissements y compris la construction de routes et égouts ; acheter tous matériaux, signer tous contrats d'entreprises qui seraient nécessaires ; réaliser toutes les opérations de change, commissions et courtages, ainsi que la gérance d'immeubles, tant en Belgique qu'à l'étranger.

- la conception, l'invention, la fabrication, la construction, l'importation, l'exportation, l'achat et la vente, la distribution, l'entretien, l'exploitation en nom propre, de commissionnaire ou de courtier de tout bien ou produit.

- la prestation de tout service dans le cadre de son objet, y compris la gestion de patrimoine. La société peut réaliser son objet en tous lieux, en Belgique ou à l'étranger, de toutes manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

- la gestion, facturation et suivi des activités en tout genre.

- le commerce sous toutes ses formes, en gros ou en détail, par toute formule de distribution, de tous produits de consommation, d'entretien et d'équipement et de toute marchandise généralement quelconque ;

- le consulting, coaching, encadrement de biens et de personnes dans tous les domaines, comme le sport, le bien-être, la prévention, la préservation et conclure des contrats avec les partenaires en Belgique et à l'étranger.

- la société pourra louer ou sous louer, acquérir des droits réels ou la pleine propriété de tout immeuble dans le but soit d'y établir le siège social, un siège d'exploitation ou d'y loger son/ses dirigeant(s) et les membres en ligne directe de leur famille à titre de résidence principale ou secondaire.

Elle pourra investir ses liquidités de toutes les manières qu'elle souhaitera, étant entendu que les actes posés supposeront générer de nouveaux revenus.

A titre accessoire, la société peut également avoir pour objet la constitution, la gestion et la valorisation d'un patrimoine mobilier et immobilier, sans lien avec l'activité, en pleine propriété ou en droits réels, notamment par l'achat, la vente, la location, la mise en location, la construction, le tout au sens le plus large et que ces opérations s'inscrivent dans les limites d'une gestion « en bon père de famille ».

Dés lors qu'il y a plusieurs actionnaires, un accord préalable des actionnaires est à prévoir sur la politique de constitution et de gestion des investissements ainsi réalisés qui doivent avoir été approuvés à la majorité des 3/5 au moins des parts représentées.

La société pourra hypothéquer et affecter en garantie tous les biens meubles ou immeubles pour son compte propre ou pour compte de ses dirigeants, et/ou pourra réaliser toute opération d'engagement à titre de caution, aval ou garanties quelconques pour compte de ses dirigeants, à condition que ce soit dans le cadre d'une saine gestion patrimoniale ou pour acquérir des moyens supplémentaires destinés à faciliter l'exercice de la profession.

...»

### Capital :

Les apports propres (ex capital) sont fixés à 31.000,00€ et sont représentés par 200 actions nominatives. Ces apports propres sont réputés disponibles.

L'actionnariat de la société se compose actuellement comme suit :

|   |                              |   |                 |
|---|------------------------------|---|-----------------|
| * | La S.R.L. « NABUCHODONOSOR » | : | 198 actions (1) |
| * | Monsieur DECROIX Olivier     | : | 1 action        |
| * | Madame BENETTON Nelly        | : | 1 action        |

(1) Société immatriculée à la BCE sous le numéro BE0475.900.509 représentée par Monsieur Olivier DECROIX

### Bref historique :

La Société a été constituée le 21 décembre 1999 aux termes d'un acte passé devant le notaire Michel CAYPHAS et publié aux Annexes du Moniteur Belge du 19 janvier 2000 sous le numéro 2000-01-19/339.

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et notamment par acte du 22 décembre 2011 passé devant le notaire Laurent DEVREUX, publié aux annexes du Moniteur Belge du 20 janvier 2012 sous le numéro 2012-01-20/0020110. Cette modification portait sur la transformation juridique de SA en SPRL et sur une diminution de capital.

Par ailleurs, les statuts de la société ont été adaptés au Code des Sociétés et des Associations en date du 29 septembre 2022 par acte du notaire Laurent DEVREUX de Lessines, publié au Moniteur Belge du 4 octobre 2022 sous le numéro 2022-10-04/0362442.

## 2. Rapport d'Echange des Actions

### a) Méthodes d'évaluation

Le rapport d'échange est établi sur base de la valeur des fonds propres ajustée des éléments d'actifs appelés à être transférés dans le cadre du projet scission.

Ainsi, le bien immobilier appartenant à CEBA-CONFORT et objet du transfert est estimé en valeur économique.

Les autres actifs sont évalués à leur valeur résiduelle comptable.

### b) Scission proposée

Vous trouverez ci-dessous le projet de répartition des actifs et passifs entre la S.A. « CEBA-CONFORT » qui continue à exister et la S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM », bénéficiaire des apports.

Il est transféré par voie d'apport en augmentation de capital de la société S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM » les éléments d'actifs et de passifs suivants relatifs au bien immobilier abritant principalement les bureaux et les infrastructures de stockage et parking des activités de chauffage et sanitaire de la société scindée CEBA-CONFORT :

- Un bâtiment à usage de bureaux avec show-room, shop de la station-service, locaux techniques, hall industriel, plateaux de stockage, surfaces de parking à l'avant et à l'arrière et hangar à l'arrière, le tout formant un ensemble cadastré section D 85 d5 pour une superficie de 1ha 06a et 82ca
- Un ensemble de tableaux
- Il n'y a pas de passif transféré.

Le bâtiment a été construit en 1998 sur un terrain appartenant à la société. La valeur estimative de ce bâtiment a été établie dans des rapports d'expertises du géomètre-expert Guy VANHAELEWIJN (agrée par le Conseil Fédéral des géomètres-Experts sous le numéro LAN 040496), sis Luitberg 22 à 1853 Grimbergen, datés de 2015 et de 2021.

Le premier rapport d'évaluation est daté du 19/03/2015 et fait suite à la visite de l'expert sur place ; celui-ci estime l'ensemble immobilier à 3.750.000,00€ en valeur en vente de gré à gré.

Le second rapport d'expertise est daté du 23/11/2021 et est une actualisation du premier rapport.

L'Expert fixe la valeur arrondie à 4.000.000,00€ et détaillée comme suit :

|   |   |               |
|---|---|---------------|
| - Bâtiment avant et parkings  | : | 1.300.000,00€ |
| - Show-room/bureaux cloisonnés  | : | 500.000,00€   |
| - Station-service et shop   | : | 400.000,00€   |
| - Hall industriel avec locaux techniques:<br>Stockage à l'étage et abords | : | 1.150.000,00€ |
| - Locaux cloisonnés à l'étage   | : | 450.000,00€   |
| - Hangar à l'arrière  | : | 210.000,00€   |

L'organe d'administration estime que ce montant de 4.000.000,00€ est prudent et peut être retenu dans le cadre de l'opération de scission envisagée.

Le transfert sera effectif au 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Le rapport d'échange est basé sur la situation intermédiaire au 31/10/2023 établie à cet effet sous la responsabilité de l'organe de gestion.

c) Détermination des valeurs au 31/10/2023

Fonds propres S.A. « CEBA-CONFORT » (avant scission)

|                                 |   |                   |
|---------------------------------|---|-------------------|
| Capital souscrit                | : | 300.000,00        |
| Réserve légale                  | : | 22.500,00         |
| Réserves disponibles            | : | 400.571,98        |
| Résultats reportés              | : | 44.837,61         |
| Résultat de l'exercice en cours | : | 57.596,38 (*)     |
| <b>TOTAL FONDS PROPRES</b>      | : | <b>825.505,97</b> |

(\*) Résultat estimé au 31/10/2023

Les fonds propres de la société scindée, la S.A. « CEBA-CONFORT » s'établissent au 31/10/2023 à 825.505,97€. Il est convenu de transférer à la S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM » un actif net de 200.187,05€ (1), soit 24,25% des fonds propres au 31/10/2023.

(1) La valeur résiduelle comptable au 31/10/2023 est déterminée en fonction des tableaux d'amortissements comme suit :



|   |   |                |
|---|---|----------------|
| - Compte 220010 Terrain                       | : | 192.313,77€    |
| - Compte 221010 Construction                  | : | 1.231.540,83€  |
| - Compte 221910 Amortissement s/construction  | : | -1.231.540,83€ |
| - Compte 230010 Installations bâtiment        | : | 139.734,60€    |
| - Compte 230910 Amortissement s/installations | : | - 139.298,13€  |
| - Compte 240010 Tableau hall entrée           | : | 7.436,81€      |
|   |   | -----          |
|   |   | 200.187,05€    |

Fonds propres S.A. « CEBA-CONFORT » (après scission)

|                                 |   |                   |
|---------------------------------|---|-------------------|
| Capital souscrit                | : | 227.249,33        |
| Réserve légale                  | : | 17.043,70         |
| Réserves disponibles            | : | 303.432,38        |
| Résultats reportés              | : | 33.964,39         |
| Résultat de l'exercice en cours | : | <u>43.629,13</u>  |
| <b>TOTAL FONDS PROPRES</b>      | : | <b>625.318,92</b> |

Nb : il est envisagé de réaugmenter le capital de la société CEBA-CONFORT par incorporation d'une partie des réserves disponibles pour 72.750,67€ afin de rétablir le montant du capital à 300.000,00€

Valorisation des actions de « THE BROTHERS'PETROLEUM »

La société n'a actuellement plus d'activité depuis plusieurs années et ce depuis la vente du fonds de commerce de la station-service.

Les fonds propres ont donc subi une érosion naturelle de par la prise en charge des frais généraux incompressibles.

Les fonds propres s'établissent comme suit au 31/10/2023 :

|                                  |   |                  |
|----------------------------------|---|------------------|
| Apports propres disponibles      | : | 31.000,00        |
| Autres fonds propres disponibles | : | 3.100,00         |
| Pertes reportées                 | : | -25.040,26       |
| Perte de l'exercice en cours     | : | <u>-7,50 (*)</u> |
| <b>TOTAL FONDS PROPRES</b>       | : | <b>9.052,24</b>  |

(\*) Résultat estimé au 31/10/2023

Etant donné l'actionnariat commun et pour des raisons de simplification du rapport d'échange, l'organe d'administration propose de fixer la valeur de la société à 10.000,00€.

Sur cette base, la valeur de l'action s'établit à

$$10.000,00\text{€}/200 \text{ actions} = 50,00\text{€}/\text{action}$$

La répartition en valeur comptable au 31/10/2023 aura donc lieu suivant le tableau ci-après.

Actif et passif au 31/10/2023 de la S.A. « CEBA-CONFORT », en abrégé « CEBA » dans le tableau ci-après transférés à la S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM », en abrégé « TBP » dans le tableau ci-après

| <b>ACTIF</b>                          | <u>CEBA</u>         | <u>Eléments transférés à TBP</u> | <u>CEBA après scission</u> |
|---------------------------------------|---------------------|----------------------------------|----------------------------|
| Immobilisations incorporelles         | : 0,00              | 0,00                             | 0,00                       |
| Terrains                              | : 192.313,77        | 192.313,77                       | 0,00                       |
| Constructions                         | : 1.231.540,83      | 1.231.540,83                     | 0,00                       |
| Amort s/constructions                 | : -1.231.540,83     | -1.231.540,83                    | 0,00                       |
| Aménagements et installations, out    | : 431.208,70        | 139.734,60                       | 291.474,10                 |
| Amort s/aménagt et installations, out | : -376.658,54       | -139.298,13                      | -237.360,41                |
| Mobilier et matériel                  | : 778.305,54        | 7.436,81                         | 770.868,73                 |
| Amort s/mobilier et matériel          | : -457.055,22       | 0,00                             | -457.055,22                |
| Immobilisation en cours               | : 5.562,07          | 0,00                             | 5.562,07                   |
| Immobilisations financières           | : 64.835,00         | 0,00                             | 64.835,00                  |
| Stocks et chantiers en cours          | : 782.786,78        | 0,00                             | 782.786,78                 |
| Créances                              | : 1.071.170,48      | 0,00                             | 1.071.170,48               |
| Autres créances                       | : 100.097,31        | 0,00                             | 100.097,31                 |
| Charges à reporter                    | : 5.036,91          | 0,00                             | 5.036,91                   |
| Disponible                            | : 134.871,77        | 0,00                             | 134.871,77                 |
|                                       | <b>2.732.474,57</b> | <b>200.187,05</b>                | <b>2.532.287,52</b>        |
| <b>PASSIF</b>                         |                     |                                  |                            |
| Dettes bancaires à long terme         | : 113.255,21        | 0,00                             | 113.255,21                 |
| Dettes bancaires à court terme        | : 23.444,57         | 0,00                             | 23.444,57                  |
| Dettes commerciales                   | : 935.688,05        | 0,00                             | 935.688,05                 |
| Dettes financières                    | : 450.000,00        | 0,00                             | 450.000,00                 |
| Dettes fiscales et sociales           | : 120.632,52        | 0,00                             | 120.632,52                 |
| Autres dettes                         | : 260.300,00        | 0,00                             | 260.300,00                 |
| Charges à imputer et cpte attente     | : 3.648,25          | 0,00                             | 3.648,25                   |
|                                       | <b>1.906.968,60</b> | <b>0,00</b>                      | <b>1.906.968,60</b>        |

**Note bene :**

Les éléments d'actif et de passif transférés sont repris à la valeur comptable au 1<sup>er</sup> novembre 2023, compte tenu de la date prévue pour la prise d'effet de la scission.

d) Détermination de la Valeur d'Echange

La S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM » est valorisée sur base conventionnelle par le Conseil d'Administration à 10.000,00€ et la valeur d'une action est estimée à 50,00€.

La valorisation des apports est faite en base économique tenant compte de la valeur expertisée du bâtiment à 4.000.000,00€. Par rapport à la valeur résiduelle comptable de 192.750,24€ (rubriques 22 et 23), il s'en suit une plus-value latente de 3.807.249,76€.

Eléments transférés à la société « THE BROTHERS'PETROLEUM » :

|   |          |                     |
|---|----------|---------------------|
| <b>VALEUR COMPTABLE D'APPORT</b>  | <b>:</b> | <b>200.187,05</b>   |
| <u>A ajouter :</u>  |          |                     |
| Plus-value latente s/bâtiment & terrain<br>(sur base valeur économique) | <b>:</b> | <b>3.807.249,76</b> |
|   |          | <hr/> <hr/>         |
| <b>VALEUR D'APPORT</b>  |          | <b>4.007.436,81</b> |

**Valeur d'échange arrondie à 4.000.000,00€**

L'apport résultant de la scission pour une valeur économique de 4.000.000,00€ donnera droit à une rémunération de :

$4.000.000,00€ / 50,00€ = 80.000$  actions nouvelles de la S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM » à répartir aux actionnaires au prorata de leur participation.

Les apports propres de la S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM » seront augmentés de 200.187,05€ réparti en :

|                                    |          |                   |
|------------------------------------|----------|-------------------|
| Apports propres disponibles        | <b>:</b> | <b>72.750,67</b>  |
| Autres apports propres disponibles | <b>:</b> | <b>5.456,30</b>   |
| Réserves disponibles               | <b>:</b> | <b>97.139,60</b>  |
| Résultats reportés                 | <b>:</b> | <b>10.873,22</b>  |
| Résultat de l'exercice en cours    | <b>:</b> | <b>13.967,25</b>  |
| <b>TOTAL FONDS PROPRES</b>         | <b>:</b> | <b>200.187,05</b> |

3. Modalités de Remise des Actions de la Société Bénéficiaire.

L'organe d'administration de la S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM » sera chargé de procéder à la remise des 80.000 nouvelles actions aux actionnaires de la S.A. « CEBA-CONFORT » en fonction de leur pourcentage de détention respectif.

Cette remise sera matérialisée par l'inscription dans le registre des actions.

4. Date à Partir de Laquelle ces Actions Donnent Droit de Participer aux Bénéfices ainsi que toute Modalité Relative à ce Droit

Les 80.000 actions nouvelles de la S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM » donnent droit de participer aux bénéfices à partir du 1er novembre 2023.

Il n'y a pas de modalités relatives à ce droit.

5. Date à partir de Laquelle les Opérations de la Sociétés à Scinder sont Considérées comme Accomplies pour le Compte de la Société Bénéficiaire.

La S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM » aura la propriété et la jouissance des actifs et passifs apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la scission partielle.

Mais il est convenu que toutes les opérations actives et passives portant sur les biens et droits apportés et qui seraient ou auraient été effectués depuis le 01/11/2023 jusqu'à la date de la réalisation définitive des apports, seront au profit ou à la charge de la S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM » pour les activités qui la concernent.

A cet égard, il est spécifié que, à compter de ce jour, l'organe d'administration de la Société à Scinder s'engage jusqu'à la date de réalisation définitive de la scission à n'effectuer aucune opération importante susceptible d'affecter les biens apportés dans la S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM », en dehors d'opérations découlant de l'exploitation normale et courante.

Un loyer sera fixé de commun accord entre « CEBA-CONFORT », locataire d'une partie des infrastructures et « THE BROTHERS'PETROLEUM », le nouveau propriétaire/bailleur.

6. Les Droits Assurés par la Société Bénéficiaire aux Actionnaires de la Société à Scinder Ayant des Droits Spéciaux et aux Porteurs de Titres Autres que des Actions ou les Mesures Proposées à leur Egard

Il n'y a aucune action de la société à scinder S.A. « CEBA-CONFORT » présentant des droits spéciaux. Il en est de même d'éventuels autres titres.

7. Les Emoluments Attribués aux Commissaires, aux Reviseurs d'Entreprises ou aux Experts-Comptables Externes Chargés de la Rédaction du rapport Prévu.

Non applicable.

Conformément aux dispositions du Code des Sociétés, les Actionnaires des Sociétés participant à la scission ont unanimement décidé de dispenser le réviseur de l'établissement du rapport visés à l'article 12 :62 §1 du Code des Sociétés et des Associations.

8. Tous Avantages Particuliers Attribués aux Membres des Organes de Gestion des Sociétés Participant à la Scission

Il n'y a aucun avantage particulier attribué aux organes d'administration de la S.A. « CEBA-CONFORT » et de la S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM».

9. Répartition des Actions

En rémunération de l'apport, les actionnaires de la S.A. « CEBA-CONFORT » recevront 80.000 actions de la S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM », soit :

|   |                              |   |                |
|---|------------------------------|---|----------------|
| * | La S.R.L. « NABUCHODONOSOR » | : | 79.200 actions |
| * | Monsieur DECROIX Olivier     | : | 400 actions    |
| * | Madame BENETTON Nelly        | : | 400 actions    |

A l'issue de cette opération, le nombre d'actions représentatives des apports propres de la S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM » se fixera à :

$$200 + 80.000 = 80.200 \text{ actions}$$

Le nouvel actionnariat de la S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM », se composera comme suit :

|   |                              |   |                |
|---|------------------------------|---|----------------|
| * | La S.R.L. « NABUCHODONOSOR » | : | 79.398 actions |
| * | Monsieur DECROIX Olivier     | : | 401 actions    |
| * | Madame BENETTON Nelly        | : | 401 actions    |

#### 10. Mentions Complémentaires

Les Organes d'administration s'engagement mutuellement et réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser la scission partielle telle que présentée ci-avant, en respectant les prescriptions légales, et ce, conformément aux dispositions prévues par le Code des Sociétés et des Associations.

Les éléments et données échangés dans le cadre de ce projet de scission sont confidentiels.

Les soussignés s'engagent mutuellement et réciproquement à respecter ce caractère confidentiel.

Le présent projet sera soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires de la S.A. « CEBA-CONFORT » et à l'Assemblée Générale des actionnaires de la S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM », six semaines au moins après les dépôts au greffe du Tribunal de commerce du projet de scission, et ce conformément aux dispositions prévues par le Code des Sociétés et des Associations.

Les organes de gestion ont proposé l'application de l'article 12 :65 du Code des Sociétés et des Associations permettant de renoncer à l'établissement du rapport spécial de l'organe d'administration dans chacune des deux sociétés sur le présent projet de scission.

Il sera toutefois fait appel à un réviseur d'entreprises pour l'établissement du rapport prévu à l'article 5.133 du Code des Sociétés et des Associations dans le cadre de l'apport en nature effectué à la S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM »

Le projet de scission est établi le 15 décembre 2023 à Enghien, en 4 originaux, chaque version étant équivalente, aux fins d'être déposée pour publication au Moniteur Belge au greffe du Tribunal de l'Entreprise - division Tournai, et ce conformément aux dispositions prévues dans le Code des Sociétés et des Associations.

La S.A. « CEBA-CONFORT » et la S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM »  
donnent pouvoir à Monsieur Thierry TOUBEAU, Expert-Comptable Certifié  
ITAA, représentant la fiduciaire agréée ITAA, SRL « FIDUCIAIRE  
COMPTABLE DU HAINAUT » pour effectuer ces dépôts.

Fait à Enghien, le 15 décembre 2023.

Pour la S.A. « CEBA-CONFORT »,

Monsieur Olivier DECROIX  
Administrateur Délégué



Pour la S.R.L. « THE BROTHERS'PETROLEUM »,

Madame Nelly BENETTON  
Administrateur

